

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 20 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le douze octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : ANDRIEUX Rachel, Adjoint, ARROSSAMENA Claude, Adjoint, BRIAND Joanne, Adjoint, SALOMON Yvon, Adjoint, LETOURNEL Gisèle, Adjoint, DISNARD Joël, Adjoint, LE SOAVEC Lydia, Adjoint, DURAND Sébastien, ARROSSAMENA Véronique, ARTHUR Bruno, LE SOAVEC Karine, CUZA Jean-Luc, DETCHEVERRY Martin, LEBAILLY Cédric, HEBDITCH Yvon, ARTANO André, PERRIN Véronique, LEGASSE Maité, SALOMON Pierre, BRIAND Bernard, ZIMMERMANN Rosianne, ARTANO Martine.

Etaient absents : LEBAILLY Patrick, PERRIN Bianca, REBMANN Johanne, RIO Marie-Claire, OZON Jean-François, PERRIN Liliane.

Assistaient également à la séance : Mme LAROSE Fabienne, représentant le Receveur municipal, M. POIRIER Arnaud, Directeur général des services.

Madame CLAIREAUX : Mesdames et Messieurs, bonsoir, merci de votre présence. Si vous le voulez bien nous allons commencer cette séance par les procurations : Mme PERRIN Liliane pour Mme LETOURNEL Gisèle, Mme PERRIN Bianca pour M. ARROSSAMENA Claude, Mme REBMANN Johanne pour Mme BRIAND Joanne et de M. LEBAILLY Patrick, pour moi-même.

Monsieur LEBAILLY, vous êtes toujours d'accord pour assurer le secrétariat de séance ?
Je vous en remercie.

Pour ce débat d'orientation budgétaire, je commencerai égoïstement par mon allocution. Ensuite, nous passerons le diaporama, afin que nous puissions prendre connaissance, tous ensemble, des informations qu'il contient, et nous ouvrirons ensuite le débat.

Madame la représentante du Receveur,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Imposée aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB a pour but, vous le savez, de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il doit se concevoir avant tout comme un outil pédagogique.

L'Assemblée se doit à cette occasion d'examiner l'évolution des recettes et des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement et de définir les grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du budget pour l'exercice suivant, à savoir 2011.

Exercice intéressant mais loin d'être simple, il permet de voir quelles ont été les évolutions selon la conjoncture et de dresser une photographie assez précise de notre situation par rapport à une moyenne établie. Toute comparaison devant, bien entendu, et comme je le précise systématiquement, être pondérée par notre situation géographique, notre isolement et notre

insularité mais aussi par la santé économique du territoire, autant de facteurs qui ont, chacun en ce qui le concerne, des conséquences inévitables sur l'exécution des budgets.

Il permet aussi de partager les orientations pour l'année qui suivra et de prioriser les investissements en fonction du projet élaboré par la commune en début de mandat. Projet qui peut bien entendu évoluer et demander des réajustements au fur et à mesure de son exécution.

Etat des lieux

Comme nous avons pu le constater lors des exercices précédents, le budget de la commune va mieux même si nos difficultés structurelles perdurent. Nous maîtrisons le fonctionnement courant avec des charges à la baisse et dégageons un résultat positif qui nous permet de prévoir des investissements dès le vote du Budget Primitif. Bien qu'encore minces, nos marges d'autofinancement progressent, et la dette s'éteint ouvrant des perspectives intéressantes sur le moyen terme.

La Commune de Saint-Pierre, comme les autres collectivités de l'archipel, reste très dépendante des recettes douanières et donc par conséquent de l'activité économique qui peine à redémarrer. Certains indicateurs liés à la filière pêche et à la démarche de développement durable entrepris par l'archipel semblent nous donner des signes de reprise mais cela prendra encore du temps.

Les dotations de l'Etat, même si elles sont loin de constituer notre principale source de financement, sont essentielles pour notre budget et il faut avoir à l'esprit que chaque dotation amputée, même de quelques dizaines de milliers d'euros est quelque part « handicapante » car elle nous oblige à diminuer certains postes de dépenses. C'est le cas, par exemple, de la Dotation Globale de Fonctionnement qui baisse chaque année depuis 3 ans. Nous devrions en être à 50 000€ de moins cette année par rapport à 2008, ce qui diminue d'autant l'augmentation que nous avons réussi à obtenir au titre de la quote-part outre-mer de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2009 (Amendement Girardin).

La diminution (c'est une évidence) mais aussi le gel des dotations a obligatoirement un impact négatif sur les budgets, ne serait-ce qu'à cause de l'inflation et pour l'archipel, des variations du \$. Ce n'est jamais neutre et ne doit surtout pas être considéré comme négligeable.

En 2010, nous avons non seulement pu fonctionner normalement, mais aussi faire quelques investissements intéressants grâce à l'autofinancement que nous avons dégagé et l'excédent de 2009.

2011 devrait se présenter sur le même schéma avec des investissements proposés dès le BP mais par prudence nous n'aurons pas recours à l'emprunt cette année encore et devons donc solliciter l'aide de l'Etat afin de financer de plus gros travaux, eux aussi indispensables au bien-être de la population.

Contexte et Loi de Finances 2010

Le contexte économique et financier

La crise financière, déclenchée par la faillite de la banque Lehman Brothers fin 2008 est derrière nous, comme semble l'indiquer l'apaisement des marchés financiers. Pour autant, elle n'est pas encore terminée.

La croissance prévue en 2010-2011 n'a pas permis de retrouver le niveau d'activité de 2008. Le chômage a atteint des niveaux élevés : la décrue pourrait, il faut l'espérer, intervenir en 2011 mais serait lente. En effet, l'ajustement du marché du travail et la résorption des surcapacités productives entrave encore une reprise franche de l'activité et induisent un ralentissement du revenu des ménages pour 2010.

L'un des défis en 2011, comme en 2010, est de continuer à combattre la hausse des dettes publiques qui confronte tous les pays développés au même dilemme. La première option est celle d'une stimulation supplémentaire, que légitiment le niveau élevé du chômage, les capacités inutilisées et le risque déflationniste. La seconde option est celle de la rigueur, donnant la priorité à la réduction des déficits, avec la contrepartie de fragiliser la croissance, dans la crainte d'un durcissement des taux d'intérêts publics.

Au cours de l'année 2010, l'activité a légèrement augmenté mais à un rythme trop faible pour pouvoir parler de reprise. S'établissant à un niveau inférieur à son potentiel (1,6 %), la croissance attendue non seulement n'a pas permis à l'économie française de combler le retard de production accumulé depuis 2008, mais au contraire l'a accentué en 2010.

En 2011, la politique budgétaire restrictive empêchera le PIB de croître à un rythme supérieur à son potentiel.

En progressant de 1,4 % en moyenne annuelle en 2011, comme le prévoient les analystes, et non pas comme l'annonce le gouvernement, le PIB de la France retrouverait à cette date son niveau de 2007.

Le projet de Loi de Finances 2011 apparaît comme « l'an 1 de la rigueur »...

En effet, le gouvernement ne le présente pas de cette manière, mais c'est pourtant un véritable budget de rigueur qu'il a présenté le 29 septembre dernier en Conseil des ministres pour 2011. La réduction du déficit public à tenir est "historique", selon les propos de François Baroin.

Monsieur Baroin précise aussi que le déficit doit passer de 7,7 % du PIB en 2010 (chiffre légèrement révisé à la baisse de 0,1 point) à 6 % en 2011. Soit 60 milliards d'euros à trouver en un an, un effort jamais consenti depuis 50 ans. Le projet de loi de finances prévoit 40 milliards d'euros d'économie et mise sur le retour de la croissance.

Sous la pression de Bruxelles et des marchés, la France entend ensuite le ramener en 2013 à 3 % du PIB, plafond fixé par les traités européens, puis descendre à 2 % en 2014. Pour cela le gouvernement va présenter un projet de loi de programmation des finances publiques de 2011 à 2014.

Attendue à 2 % - une hypothèse très optimiste, je vous le disais il y a un instant -, la croissance devrait faire rentrer à elle seule 12 milliards d'euros en 2011. La fin des mesures de relance rapportera par ailleurs 16 milliards d'euros l'année prochaine.

Mais cela ne sera pas suffisant. La puissance publique va devoir se serrer la ceinture. Pour la première fois, les dépenses de l'État n'augmenteront pas en valeur, c'est-à-dire une fois prise en compte l'inflation (hormis les pensions et la charge de la dette). Pour y parvenir, la politique de réduction du nombre de fonctionnaires va se poursuivre : 31.638 postes ne seront pas remplacés l'année prochaine. Quant aux crédits de fonctionnement et d'intervention, ils seront réduits de 5 %. Des baisses de crédits concerneront aussi de nombreuses missions de l'État, notamment l'écologie (-4,4%), les relations avec les collectivités territoriales (-3,8%), l'agriculture (-3,6%), l'outre-mer (-3%), la ville et le logement (-2,6%) ou encore la solidarité et l'insertion (-1,6%).

Et les collectivités locales (-5%) devront s'aligner sur la cure d'austérité de l'État. Leurs dotations se verront appliquer la règle "zéro valeur". Face aux réactions de certaines associations d'élus critiquant le gel des dotations pour trois ans, le secrétaire d'Etat aux collectivités Alain Marleix a rappelé, je cite que « le gouvernement est soucieux d'associer les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des déficits publics, de dégager des ressources pérennes et des règles lisibles, qui seront en pleine cohérence avec les objectifs de la réforme des collectivités territoriales »... Il persiste et signe en insistant sur, et je cite toujours, « l'effort de péréquation en faveur des collectivités territoriales »... ou encore affirme que « les concours financiers de l'État aux CT seront stabilisés en valeur à partir du budget triennal 2011-2013 »... Monsieur Marleix oublierait-il (pouvons-nous

vraiment lui laisser le bénéfice du doute ?) la sortie du fonds de compensation de la TVA de cette enveloppe ?

Ce discours biaisé n'est pas de nature à rassurer les exécutifs locaux quels qu'ils soient et les mesures liées au PLF 2011 rajouteront inévitablement des difficultés à l'élaboration des budgets dans une grande majorité des collectivités locales, il faut être réaliste.

La hausse des recettes liées à la croissance et la non-progression des dépenses ne résolvent toutefois pas à elles seules l'équation. Le gouvernement devra se résoudre à couper dans les niches fiscales et sociales pour 9,4 milliards d'euros. Une véritable augmentation d'impôts qui ne dit pas son nom puisque le taux de prélèvement obligatoire passera de 41,9 % du PIB en 2010 à 42,9 %, selon les chiffres du gouvernement... Une tendance en contradiction avec la promesse de campagne du Président Sarkozy de faire baisser les prélèvements obligatoires de 4 points de PIB en 10 ans. Et la hausse pourrait être plus importante encore. Pour le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale Jérôme Cahuzac, "la probabilité" d'une croissance inférieure - entre 1,5 et 1,8 % - signifie, en effet, que des efforts supplémentaires seront "inévitables".

Même les plus optimistes auraient l'enthousiasme modéré pour moins que cela, vous en conviendrez certainement...

Contexte local

Le contexte local reste très fragilisé malgré, je le disais plus haut, quelques signes qui font espérer une reprise économique.

Depuis plusieurs années la population est, à juste raison, très inquiète pour son avenir et celui de ses enfants.

Le schéma de développement stratégique sera-t-il ce plan Marshall que nous appelons tous de nos vœux depuis plusieurs années ?

Prend-il en compte les besoins, les intérêts de tous ? Sa mise en œuvre permettra-t-elle enfin l'essor de notre archipel ? Verrons-nous enfin des projets privés amener plus de richesse que la commande publique ?

Il faut l'espérer si nous voulons rester crédibles auprès de nos interlocuteurs qu'ils soient des institutionnels ou des investisseurs potentiels, d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique.

Le Territoire et tous ses acteurs, je le dis et le répète depuis longtemps, doivent jouer le rôle qui est le leur dans leur environnement géographique et économique. L'utilisation optimale du statut en est une des clés.

L'Etat est-il de son côté prêt à nous accompagner, une bonne fois pour toute ?

Afin d'être ambitieux et efficaces dans l'élaboration puis la réalisation de nos projets, nous avons besoin de lisibilité. Aujourd'hui et même si ça n'est pas toujours de notre fait, nous n'en avons pas suffisamment.

A cause de cela, des choix doivent être opérés qui, s'ils prennent en compte les priorités et l'urgence, ne nous permettent pas de répondre aussi vite et aussi bien qu'il le faudrait à tous les besoins. Dans son ouvrage « Combats politiques et humanitaires » Victor Hugo écrit : "Tout ce qui souffre accuse, tout ce qui pleure dans l'individu saigne dans la société... les petits doivent être sacrés aux grands, et c'est du droit de tous les faibles que se compose le devoir de tous les forts."

Notre équipe municipale veut, elle, pouvoir préparer l'avenir en ayant une vue d'ensemble des

enjeux, toutes générations confondues, pour que personne ne se sente oublié. Elle fait et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'y parvenir.

Avant de passer le diaporama, je voudrais vous dire quelques mots sur certains éléments qui vous ont été transmis dans le document préparatoire au DOB.

Repères/Dette

Au niveau des dépenses de fonctionnement tout d'abord.

Le tableau qui vous a été fourni est très parlant et démontre s'il en était besoin que les efforts importants consentis afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement ont réellement et durablement porté leurs fruits. + 0,27% par an d'augmentation de dépenses de fonctionnement est un chiffre qui démontre le sérieux et l'efficacité avec lesquels les prévisions sont établies et l'exécution rigoureuse. Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, Saint-Pierre se place maintenant au même niveau qu'une ville de sa strate alors, il faut le souligner, qu'elle doit faire face à des besoins liés à l'insularité et à l'éloignement que ne connaissent pas les autres communes.

En ce qui concerne la dette, vous me direz peut-être que mon discours d'extrême prudence ne tient pas la route alors que nous sommes bien en deçà du ratio dette/habitant... Qu'à cela ne tienne, je persiste et je signe car j'estime et ce n'est pas Mr le TPG qui me contredira, que la structure de nos recettes n'est pas suffisamment stable pour prendre le risque de nous endetter aussi rapidement. Notre capacité à investir à nouveau augmente régulièrement, et ça c'est un très bon indicateur de la santé de nos finances, il n'en demeure pas moins qu'emprunter n'est pas envisageable à court terme.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, je voudrais souligner le fait que les recettes douanières restent, sur les deux derniers exercices, inférieures à celles de 2008, ce qui vient illustrer mon propos quant au côté aléatoire de nos recettes dans leur plus grande partie.

Et ce n'est pas la part dotations et participations de l'Etat qui peut jouer le rôle de variable d'ajustement.

La Commune de Saint-Pierre a perçu en 2009, **308 €** de DGF par habitant (bénéfice de l'amendement Girardin), nous en sommes à **304 €** pour 2010 et vraisemblablement un peu moins pour 2011.

Il sera, au cours de notre discussion, légitime de nous demander comment nous pourrions faire en sorte que rien ni personne ne pâtisse de cet état de fait.

Constatations 2010 et Orientations 2011

Sauf mauvaise surprise au niveau des recettes douanières des deux derniers mois de l'année, nous devrions constater pour 2010, comme ce fut le cas en 2009, un niveau de dépenses un peu inférieur à celui initialement prévu et un niveau de recettes égal.

Pour 2011 la ligne de conduite, vous l'aurez compris, sera la même que celle de ces dernières années. Si une gestion rigoureuse est nécessaire quelles que soient les circonstances, elle l'est encore plus pour notre collectivité tant que les ressources fiscales n'auront pas augmenté et n'auront pas été stabilisées. Nous resterons sur la ligne du nécessaire contrôle de gestion et de la meilleure efficacité possible de la dépense publique.

Plusieurs projets d'actions sont en cours visant à pérenniser des opérations déjà en cours ou innover dans des secteurs aussi divers que l'animation, la signalétique, la mise en valeur de notre patrimoine ou encore le développement durable à travers la dématérialisation des actes, l'amélioration des opérations de salage, le diagnostic thermique de nos bâtiments, etc.

Dans la droite ligne du chemin pris en 2008 en matière de formation et de professionnalisation des agents, 2011 verra la poursuite des formations mais aussi la mise en place d'un important vecteur de communication interne, l'entretien professionnel annuel.

L'objectif de la Commune de Saint-Pierre de professionnaliser l'ensemble des agents afin de rendre le meilleur service public possible est plus que jamais d'actualité et nous l'espérons tous, proche de se réaliser.

La fiscalité locale pèse déjà pour certains ménages, devons-nous aller vers des augmentations pour l'année à venir ? Nous devons nous poser la question, faire des choix et ensuite les assumer.

Le Budget Primitif sera cette année encore préparé d'après les recettes constatées en 2010 tant pour les taxes communales que pour les rentrées liées aux droits et taxes à l'importation.

Enfin concernant l'investissement :

Comme la loi l'exige, les recettes d'investissement serviront d'abord au remboursement de la dette en capital.

Le reliquat, si vous en êtes d'accord, permettra de mener à bien des opérations comme l'aménagement du carrefour Gautier/Bruslé ainsi que le mur de soutènement du carré 16 au cimetière.

L'entretien du patrimoine, la poursuite de l'équipement de nos services ou encore la réfection des rues de la ville dans la limite de nos moyens comme la participation au fonds de concours pour l'enfouissement des réseaux (FACE) font partie des opérations incontournables.

Comme l'an dernier et cette année, viendra se rajouter à cela l'éventuel excédent dont nous prendrons connaissance précisément lors de l'examen du Compte Administratif. Cet excédent nous permettra de procéder à d'autres investissements ou de compléter les financements de l'Etat.

Dois-je vous préciser que ces sommes ne suffiront toutefois pas à mener à bien tous les investissements et travaux pourtant nécessaires. Nous serons, pour cet exercice encore, dépendants des subventions qui seront demandées à l'Etat et que celui-ci voudra bien nous accorder ou non. Il faut espérer que le Ministère de l'Outre-Mer sera plus réceptif à nos demandes qu'il ne l'a été en 2010.

Force est de constater, en effet, que les « bons élèves » que nous avons été lors du Plan de relance, n'ont pas été récompensés de leur efficacité.

Entendre Madame Penchard il y a quelques semaines, dire que dans la mesure où une grande partie des crédits du FEI n'avaient pas encore été utilisés, le fonds serait moins important pour 2011 m'a laissée perplexe... Elle qui déclarait à Jeanny Marc, députée de Guadeloupe, je cite « Si vous voulez changer le regard porté sur l'outre-mer et éviter que certains ne considèrent ces territoires comme une charge, tenons le discours de la vérité et de la responsabilité » serait bien inspirée d'appliquer ces propos en supprimant les crédits à ceux qui ne remplissent pas les conditions exigées lors de l'attribution et de les redistribuer à ceux qui font montre d'efficacité.

Pour que votre information soit complète, sachez que le Directeur Général des Services et moi-même nous nous déplacerons en métropole courant novembre et nous en profiterons pour rencontrer les interlocuteurs liés aux différents dossiers municipaux.

Je vous remercie de votre attention...

Pierre SALOMON : Madame le Maire, nous avons une intervention.

Madame CLAIREAUX : Avant que l'on regarde le diaporama ?

Monsieur BRIAND : Je pense que oui. Nous avons des choses à dire au préalable, et à la rigueur, nous pouvons voter après.

Madame CLAIREAUX : Dans ce cas là, le diaporama ne sera plus forcément utile, mais c'est comme vous le souhaitez.

Monsieur BRIAND : Je pense que si vous avez le droit à la parole, nous aussi avons le droit de nous exprimer...

Madame CLAIREAUX : Comme je l'ai dit, d'entrée de jeu, Monsieur BRIAND, je n'ai jamais, vous pouvez en témoigner, fait en sorte que l'opposition, en tout cas les personnes autour de la table, ne puissent prendre la parole. Cette petite réflexion n'a pas lieu d'être. J'avais aussi précisé que j'ouvrirais le débat après ! Si vous voulez que nous l'ouvrions maintenant, pas de souci.

Monsieur BRIAND : Merci.

Monsieur SALOMON P. : Pour notre part, on ira avec le diaporama.

Monsieur BRIAND : Merci.

Madame le Maire,

Madame la représentante du Receveur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Mesdames et Messieurs,

Depuis deux ans et demi, Archipel Demain constate que les inquiétudes budgétaires municipales relatives à la prévision des recettes et des dépenses ne sont pas fondées et traduisent un manque de confiance sur le devenir de notre commune, de notre archipel. Ces doutes subsistent encore auprès de certains politiques locaux qui bâtissent leur légitimité sur le scepticisme ambiant. Triste constat qui ne fait que conforter des a priori qui ne sont pas toujours fondés. Preuve à l'appui, les recettes douanières sont en hausse depuis plusieurs années et les dépenses municipales qui étaient soi-disant incompressibles, finissent par l'être !

L'étude des éléments transmis avant ce conseil municipal met en relief que les finances de notre commune sont assainies grâce à une augmentation considérable des recettes de fonctionnement (à périmètre constant) et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment, grâce aux recrutements (baisse significative de la masse salariale le budget général) de nouveaux agents municipaux plus jeunes, donc moins coûteux.

En Réalité, budgétairement rien de nouveau, le Débat d'orientation budgétaire 2011 traduit une absence de volonté politique, un manque d'ambition pour notre commune.

Pour archipel demain, cela traduit « un immobilisme budgétaire immodéré ».

Bien entendu, notre volonté n'est pas d'endetter substantiellement la commune et d'être à nouveau sous le dictat d'un protocole budgétaire. Résolument non, mais nous pensons qu'il est souhaitable de réaliser des investissements au fil de l'eau et surtout à des conditions financières avantageuses. Emprunter aujourd'hui c'est avoir l'assurance de payer moins d'intérêts et ainsi pouvoir espérer obtenir plus de financements. Faut-il le rappeler, les taux des crédits sont au plus bas depuis 70 ans. Ils ne le resteront pas longtemps car comme évoqué sur le document que vous nous avez fourni, et je cite « la reprise mondiale se poursuit ». Donc forcément les organismes financiers internationaux relèveront leurs taux directeurs dans les mois à venir.

Mais Madame le Maire, pourquoi attendez vous 2012 pour investir avec plus d'optimisme. Peut on y voir un lien avec de futures élections, s'agit-il d'une stratégie inavouable ?

En quoi la situation financière de notre commune en 2012 sera meilleure, par delà la baisse de la dette?

Aucun indicateur nous permettra d'avoir une visibilité sur deux ou trois ans tant que la structuration des recettes de la commune reposera principalement sur les taxes douanières qui, elles, dépendent de l'activité économique impulsée par la politique menée par notre collectivité territoriale.

D'ailleurs, en octobre 2009, il y a donc tout juste un an, vous disiez, et je cite

« On pourrait imaginer (nouvelle structuration des recettes de notre municipalité), par exemple, une transformation des droits et taxes à l'importation en recettes (taxe d'habitation ou communale) nous permettant d'asseoir une certaine stabilité. Par contre, il ne faudrait pas que le Conseil territorial maintienne ces taxes, obligeant la population à payer deux taxes différentes. Nous avons besoin d'une réforme en profondeur de la fiscalité, il nous faut nous pencher sur le moyen d'obtenir des recettes bien moins aléatoires que celles que l'on connaît aujourd'hui »

Avez-vous Mme le Maire engagé un débat sur cette question fondamentale ?

Dernier point et toujours sur les prises de décisions liées aux orientations budgétaires.

Nous pensons que la commission des finances doit statuer sur ces questions. Malheureusement et nous l'avons déjà évoqué, la commission des finances se réunit une fois l'an, début décembre, juste quelques jours avant le vote du budget primitif.

Pour les conseillers municipaux d'« Archipel Demain » que nous sommes, une analyse anticipée des finances municipales permettrait d'effectuer en cours d'année les ajustements budgétaires permettant des investissements anticipés et répondre ainsi à la demande des personnels en matériels, outils, engins etc ...et satisfaire les travaux les plus urgents.

La commission des finances nous semble devoir être l'instrument qui permettrait d'optimiser la gestion du budget municipal tout au long de l'année. Mais Madame le Maire à quoi sert cette commission ?

Je vous remercie de votre attention.

Madame CLAIREAUX : Je répondrai à la fin, Monsieur BRIAND, si vous me le permettez.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

L'article 50 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions dispose que

« dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires ».

Le présent rapport a pour objet d'apporter des éléments de réflexion dans le cadre des débats en Assemblée, afin de fixer les axes stratégiques de notre Commune et de les traduire en termes financiers et comptables dans le budget primitif 2011.

Page 4 : L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER :

Madame CLAIREAUX : « La reprise mondiale de l'activité se poursuit. Celle-ci reste cependant dans l'ensemble atone, fragile et, surtout inégale ». Voyez, ce n'est pas moi qui le dis, Monsieur BRIAND.

Page 5 :

« La France figure parmi les pays de la zone euro qui se sortent le mieux de la crise, malgré un fort déficit des finances publiques (8,2 % du PIB en 2010) qui appellera un assainissement notable à partir de 2011 ».

Monsieur BRIAND : Ce n'est pas moi qui l'ai dit non plus !

Madame CLAIREAUX : Pardon ?

Monsieur BRIAND : « La France figure parmi les pays... »

Madame CLAIREAUX : ... Qui s'en sortent le mieux, oui. Ce n'est pas pour cela qu'elle s'en sort bien, Monsieur BRIAND.

Monsieur BRIAND : Non, mais c'est un constat.

Page 11 : FREQUENTATION DES EQUIPEMENTS

Madame CLAIREAUX : Recettes de l'Echo : 102 400 € en 2006, 45 000 € en 2010, sachant qu'entre temps, bien entendu, il y a eu la gratuité de l'Echo des Caps, et une perte de recettes d'autant.

Madame LEGASSE : Quid de l'augmentation assez conséquente des recettes de l'Ecole de Voile ?

Madame CLAIREAUX : Tout simplement parce que la convention qui nous liait auparavant avec le Yacht Club a été totalement revue, et désormais, tous les financements passent par l'Ecole de Voile municipale directement. Cela nous permet de faire la vérité des chiffres et d'avoir toutes les recettes qui arrivent bien sur le budget municipal, ainsi qu'une subvention clairement établie, que l'on retrouve dans le budget et qui est allouée au Yacht Club pour pouvoir l'aider dans son fonctionnement.

Monsieur BRIAND : Je sais que l'année dernière, nous étions intervenus sur le sujet. Ce qui est intéressant sur les chiffres évoqués, c'est qu'il faudrait mettre en relation – et c'est la raison pour laquelle il ne faut pas avoir peur des chiffres – ce que cela rapporte...

Madame CLAIREAUX : ... Qui a peur des chiffres ?...

Monsieur BRIAND : ... Ce que ça coûte. Véritablement avoir un équilibre. Si on est sur les recettes de l'Echo qui ont chuté par 2.5 et que derrière les charges ont-elles aussi chuté dans le même ordre, à la rigueur, c'est quelque chose qui est assez justifié. On l'avait donc évoqué l'année dernière, on n'essaie pas de mettre en correspondance ces recettes...

Madame CLAIREAUX : Monsieur BRIAND, vous l'avez dans le budget, regardez à la page budget par fonctions, vous avez les recettes qui correspondent, et les charges.

Monsieur BRIAND : Sur Echo, Bibliothèque, Ecole municipale de voile ?

Madame CLAIREAUX : Pas sur le budget que vous avez là ! Vous prenez le Budget primitif, ou le Compte administratif, vous allez retrouver. Sur le budget, par fonction.

Monsieur BRIAND : On n'a pas l'addition, on a par chapitre, mais on n'a pas l'addition. Par exemple, sur la recette des échos, il doit y avoir des achats catégorisés sur une enveloppe, je dirais générale, et, c'est sur un chapitre particulier, et des dépenses de personnel...

Madame CLAIREAUX : ... Vous allez sur la fonction 023 et vous retrouverez le coût que représente l'Echo des Caps, le service entier.

Monsieur BRIAND : Toutes charges comprises ?

Madame CLAIREAUX : Oui.

Monsieur BRIAND : Je pense qu'on pourrait à la rigueur le mettre, je pense qu'à ce moment là, cela nous permet d'avoir une meilleure lisibilité...

Madame CLAIREAUX : Effectivement, on pourrait tout mettre ! Mais la lisibilité vous l'avez ! Ne me dites pas que vous ne l'avez pas ! Les chiffres sont dans le budget primitif et le compte administratif.

Page 12 : LA DETTE : LES INTERETS

Madame CLAIREAUX : Je vous laisse constater. En résumé, depuis 2006, le coût des intérêts a diminué de 63.1 % et le coût de l'annuité de 38.1 %.

Page 16 : LA DETTE : PROFIL D'EXTINCTION

Madame CLAIREAUX : En fait, si on veut être très raisonnable, on peut, à partir de 2013 (d'ailleurs je n'ai jamais parlé de 2012), c'est 2013 sur laquelle on constate une grosse diminution et ensuite 2015.

Monsieur BRIAND : C'est vrai. Mais à la lecture de ce que l'on a regardé tout à l'heure, on voit bien qu'en 2012, il y a à peu près 2.4 M€ d'investissements qui sont programmés, donc cela laisse sous-entendre que sur cette période là, en dehors éventuellement d'une aide exceptionnelle de l'Etat sur différents dossiers que vous déposerez, on sait très bien que c'est dans cette période là, dans un an et demi, que vous allez vous positionner pour contracter un emprunt. Nous le disons et le maintenons, nous sommes persuadés au regard des taux de crédit qui sont excessivement bas, que dans les mois à venir, à partir de 2011, on doit déjà engager des négociations pour obtenir les financements les plus intéressants possibles. Je l'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de millions d'euros, on va le voir tout à l'heure, vous avez programmé la rénovation du centre SPS, l'aménagement – bon là même si c'est plutôt une phase d'étude – eh bien si ce sont des travaux de rénovation du centre SPS, à 600 000 €, il ne semblerait pas que ce soit quelque chose qui soit complètement phénoménal. Si aujourd'hui on peut avoir sur 15 ans un taux de crédit à 3.40 ou 3.50 %, qui plus est, demandé par une collectivité, peut-être à des taux nettement plus favorables...

Madame CLAIREAUX : Alors là vous rêvez ! Mais vous avez le droit de penser cela, nous sommes ici pour en discuter.

Monsieur BRIAND : C'est ça qui est intéressant, les 2.8 M€ que vous programmez en 2012, sur quoi allez-vous vous baser pour pouvoir respecter cette idée d'investir beaucoup plus importante cette année là ?

Madame CLAIREAUX : Connaissez-vous une collectivité, qu'elle soit ici ou ailleurs, Monsieur BRIAND, qui fasse un plan pluriannuel d'investissement et qui puisse, à la virgule près, le respecter d'une année sur l'autre ?

Monsieur BRIAND : Non, non, pas à la virgule près ! En 2011, vous programmez 1.7 M€, en 2011, de mémoire, 2.4 M€ et puis en 2013 vous êtes sur 1.4 M€...

Madame CLAIREAUX : Cela vous montre que reste optimiste, contrairement à ce que vous dites...

Monsieur BRIAND : Ah, d'accord ! Très bien !

Madame CLAIREAUX : Sinon on passe à autre chose et je laisse ma place.

Page 29 : PROSPECTIVE 2011-2014 :

Madame CLAIREAUX : «Place du Général de Gaulle ». En fait, nous avons été amenés à constater qu'elle n'était pas forcément aménagée comme ce serait souhaitable pour la rendre plus polyvalente, et on aurait besoin d'un espace un peu plus clos et populaire. Pour le moment, c'est grand, c'est vaste, mais on a un peu de difficulté à l'animer.

« Salle des fêtes » : le but est là aussi de la rendre plus polyvalente. Ce grand espace vide à l'intérieur est difficile à décorer et nous fait perdre une superficie qui serait précieuse pour des expositions (salles polyvalentes), des conférences, il faut repenser cela, et tout le circuit électrique doit également être refait, bon nombre de choses doivent être revues.

Monsieur BRIAND : Voyez-vous, ce n'est pas tant sur les choix que vous avez réalisés qu'on cherche à discuter...

Madame CLAIREAUX : ... Sur les choix que je vous propose !

Monsieur BRIAND : Tout à fait, c'est un débat d'orientation budgétaire.

Madame CLAIREAUX : Tout à fait !

Monsieur BRIAND : Donc ce n'est pas au niveau des choix, c'est plutôt au niveau de la répartition. C'est de là que vient notre positionnement. Nous avons déjà voté deux délibérations, sauf erreur de ma part, sur la rénovation du bâtiment SPS, et on demandait à l'Etat de nous aider. On a essuyé deux plâtres, si on en essuie un troisième que fait-on ? On le diffère dans le temps ? Quel sera le positionnement de la Mairie ?

Madame CLAIREAUX : Que dîtes-vous du dossier eau-assainissement pour lequel, la 5^{ème} tranche, ce sera cette année... On a fini par l'obtenir !

Monsieur BRIAND : Oui, mais concernant ce bâtiment, et cela avait été évoqué par vous, l'an dernier, par Cap sur l'Avenir, il y avait un côté vétuste, des questions avaient été posées. On sait très bien que sur ce bâtiment – d'ailleurs je ne suis quasiment jamais allé à l'intérieur – les travaux ne sont pas indispensables, ils sont peut-être urgents. Qu'est-ce que vous faites ? Est-ce qu'on va devoir attendre 3 ou 4 ans sous peine qu'une Commission de sécurité passe dans cet établissement et que tout simplement on n'ait pas la possibilité d'en bénéficier ?

Madame CLAIREAUX : Si le Conseil municipal vote dans le sens que je propose – mais tout peut être débattu – pour 2011, on entamera une première tranche avec l'aide de l'Etat. Si le Ministère de l'outre-mer fait d'autres choix, on avisera, de manière à faire en sorte que ce qui est le plus urgent puisse se faire d'une autre façon.

Monsieur BRIAND : On est d'accord sur ce point. Mais attendre 5 ans, c'est trop loin !

Madame CLAIREAUX : Mais qui vous a dit qu'on attendrait 5 ans ? Je vous ai cité l'exemple de la tranche eau & assainissement, mais seulement comme quoi, d'une année sur l'autre, on ne sait jamais ce qui sera accepté ou pas. Tout dépend des crédits mis en place, tout dépend du Ministre, et de sa volonté ou non d'aider une collectivité par rapport à une autre, ou d'aider un peu tout le monde.

Monsieur BRIAND : On sait bien que l'an dernier, vous parliez du FEI (fonds exceptionnel d'investissement), on a obtenu 2.2 M€ pour la régie. Nous étions un peu dans une année exceptionnelle, avec ce fameux plan de relance qui a permis de préserver quantité non négligeable d'emploi, tant sur le territoire que sur le territoire nationale, et on sait très bien que même si ces sommes là ont été débudgétisées, on va devoir payer cette facture, c'est clair ! Les fameux 35 milliards qui ont été débloqués pour permettre la préservation de l'emploi dans une période de crise, forcément on va devoir la payer cette facture.

Madame CLAIREAUX : Je ne sais pas lequel de nous deux est le moins optimiste !

Monsieur BRIAND : Oui, non, c'est n'est pas ne pas être optimiste. C'est plutôt du réalisme. Je pense que si on n'avait pas eu l'amendement GIRARDIN, on l'a obtenu et pour moi c'est une opération solde de tous comptes.

Madame CLAIREAUX : C'est sur du fonctionnement, l'amendement GIRARDIN ! Pas de l'investissement ! C'était en reconnaissance des charges structurelles qui étaient les nôtres et de la nécessité d'avoir des équipements qui n'ont rien à voir avec ceux d'une commune de même strate, ailleurs. Ce n'est pas pour de l'investissement !

Monsieur BRIAND : Mais quand les charges de fonctionnement sont réglées, on a forcément – lors du Compte administratif ou même dans le courant de l'année -, un autofinancement qui à ce moment là bascule sur la partie investissement. Il y a un jeu d'écritures qui permet, lorsqu'on accorde une somme sur le fonctionnement, et qu'on n'a pas dépensé tous ces engagements, d'opérer ensuite une ventilation sur l'investissement.

Madame CLAIREAUX : Au moment du compte administratif, lorsqu'on a un excédent, effectivement. Mais la dotation qui a été allouée dans le cadre de l'amendement GIRARDIN n'avait pas pour but de nous donner plus d'aisance au niveau de l'investissement. Il s'agissait de nous permettre de payer nos dépenses de fonctionnement. Jusque là, on payait la dette avec des sommes qui n'auraient pas dû être consacrées à cela. L'amendement GIRARDIN nous permettait d'avoir une logique comptable qui était toute autre.

Monsieur SALOMON Pierre : Madame le Maire, si vous me le permettez, je pense que pour la rénovation de ce bâtiment, si toutefois en 2011 il devenait critique, pour 2012, votre budget d'investissement prévoirait plus pour ce bâtiment là. Il n'y a pas vraiment de crainte à avoir à ce niveau là.

Madame CLAIREAUX : Nous n'aurions effectivement pas le choix.

Ce qu'il est aussi utile de préciser, nous sommes actuellement dans une configuration qui devrait faire qu'on va passer le cap de l'année et pouvoir réaliser au niveau des recettes les sommes attendues, notamment au niveau des droits et taxes à l'importation. Mais à quel moment l'excédent se constitue t-il, s'il doit y en avoir un ? C'est sur les deux derniers mois de l'année où on peut avoir « des certitudes » sur ce que sera réellement l'excédent de fonctionnement. Avant cela, je conseillerais la plus grande prudence. En tout cas je vous le demande. On ne sait jamais avant les recettes du mois de décembre si on a pu boucler ou non les recettes de fonctionnement.

Monsieur BRIAND : D'où les estimations.

Madame CLAIREAUX : D'où les estimations.

Monsieur SALOMON, vous souhaitez prononcer votre discours maintenant ?

Monsieur SALOMON : Oui, merci.

Mme le Maire
Madame la représentante du Receveur,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Mesdames et Messieurs,

Nous apprécions de voir parmi vos projets d'actions 2011, ainsi que dans la prospective 2011-2014, des projets qui tiennent à cœur au groupe Cap sur l'Avenir et que l'on retrouve d'ailleurs dans notre programme pour les élections municipales de mars 2008.

La réhabilitation de la salle des fêtes en lieu de vie convivial et d'animation, comme l'ont connu nos aînés, est aujourd'hui effectivement une nécessité. Tout doit être fait afin de permettre aux associations, commerçants et particuliers de s'approprier ce lieu, dans le but de créer des animations qui profiteront à tous. Sa réhabilitation et son équipement sont donc nécessaires,

notamment la construction d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Nous vous assurons de notre soutien sur ce dossier.

La Place du Général De Gaulle doit aussi effectivement être réaménagée car elle est la vitrine de notre ville, notamment pour les touristes qui nous visitent. Elle doit également être un lieu qui répond aux attentes de la population, des associations et des commerçants qui l'utilisent, mais aussi des agents municipaux qui doivent monter et démonter les structures pour les différentes animations qui y sont programmées tout au long de l'année. C'est pourquoi, Madame le Maire, nous vous suggérons que l'aménagement de cette place soit l'occasion d'impliquer en amont nos concitoyens, avant son élaboration finale. Pourquoi, en effet, ne pas soumettre une ou plusieurs esquisses d'aménagement de cette place à l'oeil critique des habitants de Saint-Pierre, dans le simple but de recueillir leurs avis et leurs idées sur ce projet ?

En prenant en compte les suggestions, souvent pertinentes de nos concitoyens, cela serait une belle manière de les impliquer dans les choix de la Municipalité, de sorte qu'ils s'approprient dès le départ ce nouvel aménagement. En résumé, cela s'appelle de la politique participative, une notion qui, je le sais Madame le Maire, vous tient vous aussi à coeur.

Sur cette place il y a la fontaine, un élément de notre patrimoine et nous y tenons particulièrement. N'oublions pas que l'un des rôles de la commune est de faire le maximum afin de conserver justement notre patrimoine. Cette fontaine a d'ailleurs fait l'objet d'un sondage fin juillet dernier sur le site de cheznoo.net, et a recueilli 95 % de votes favorables pour sa restauration et sa remise en service.

Vous l'aurez compris, Madame le Maire, nous sommes nous aussi favorables à un nouvel aménagement de la place du Général de Gaulle, nous avons des idées à vous soumettre et nous sommes prêts à travailler avec vous sur ce projet.

En ce qui concerne l'amélioration de l'opération « rues piétonnes », nous aimerions vous faire part d'une idée qui consisterait à rendre piétonne la route pavée qui passe devant les bars le Rustique et le Joinville et de la revêtir d'une structure pour la couvrir et l'abriter, cela bien évidemment en concertation avec les propriétaires des différents bâtiments et établissements qui bordent cette rue. Cette possible couverture permettrait d'organiser et de programmer divers événements « extérieurs », peu importe le temps et l'heure de la journée, et donner ainsi plus d'animation au centre ville.

Les bars, restaurants et commerces qui s'y trouvent pourraient y installer des terrasses ou des présentoirs une bonne partie de l'année.

Ce n'est qu'une idée, mais elle a pour seule motivation de rendre le centre-ville de Saint-Pierre plus dynamique, plus attrayant pour ses habitants et les touristes de passage.

Nous profitons aussi de ce débat d'orientations budgétaires pour vous rappeler notre préoccupation quant à l'accès de la Mairie aux personnes à mobilité réduite. Il n'est pas normal, qu'aujourd'hui, en 2010, ces personnes ne puissent accéder aux services municipaux dans de bonnes conditions. Nous vous demandons donc, Madame le Maire, qu'un projet soit enfin programmé pour permettre un accès digne de ce nom à la mairie pour tous les citoyens de Saint-Pierre.

Pour terminer mon propos, permettez-moi également Madame le Maire, une question concernant le traitement des déchets. Nombreux sont nos concitoyens qui nous interpellent sur ce sujet car ils ont l'impression que le nouveau plan d'élimination n'avance pas bien vite. Avez vous des informations à nous donner à ce sujet ?

Notre souhait serait qu'en 2011 le brûlage de déchets à ciel ouvert cesse et que l'on puisse voir enfin les premières opérations concrètes de la mise en place d'un véritable traitement de nos déchets.

Nous sommes conscients que ces projets nécessiteront inévitablement une contribution financière de l'Etat. Nous vous rappelons ici que vous pourrez compter sur le soutien du groupe Cap sur l'Avenir et du Député dans vos futures démarches pour l'obtention de financements auprès du Gouvernement.

Nous nous considérons comme une opposition constructive, une force de proposition, dont le but premier est d'améliorer le quotidien des habitants de la ville de Saint-Pierre.

Je vous remercie de votre attention.

Madame CLAIREAUX : Merci. Je commence par la dernière partie. Comme vous le savez tous, le SYGED a été créé, dans lequel se retrouvent les deux communes, le conseil territorial et la CACIMA. Les réunions ont eu lieu il y a à peu près un mois (je parle sous le contrôle de Monsieur DISNARD) au cours desquelles a été voté un budget, qui pour le moment est de l'ordre de 35 000 € (il reste donc très modique). Nous sommes toujours au niveau de la SODEPAR, mandatée par le Conseil territorial dans le cadre du plan d'élimination des déchets, en train de travailler sur le PPP. Des offres ont été réceptionnées, elles sont normalement à l'étude en ce moment-ci par les cabinets EGIS EAU et GB2A. Il faut donc en attendre les résultats pour savoir ce qu'il en est (résultats, prix proposés, conditions), cela prend un peu de temps tout de même. Je ne vous cache pas que je suis comme vous et que j'espère qu'en 2011, on va pouvoir voir les avancées et que le brûlage qu'on est obligé de faire aujourd'hui cessera bientôt. Pour le moment, je ne dispose pas d'autres informations, mais j'espère bien que pour 2011, tout ce qui était prévu se mettra en place, et notamment le fait que le SYGED reprendrait tout ce qui concerne le site dit de l'incinérateur, le ramassage des ordures ménagères, tant sur Saint-Pierre que sur Miquelon, cela pourra se mettre en place et amènerait la Commune à se « délester » de sa taxe sur les ordures ménagères, conformément à ce qui a été prévu lorsqu'on a donné notre accord pour participer au SYGED, nos compétences devaient partir au SYGED à la mise en place du PPP. Cela devrait se faire dans les tout prochains mois, si les choses se déroulent comme prévu.

Monsieur DISNARD : Les plis ont effectivement été ouverts, c'est donc maintenant à l'étude, et je pense qu'il faut attendre encore quelques mois.

Madame CLAIREAUX : Je pense qu'on a essayé de faire tenir certaines choses tant qu'on pouvait, on a dû faire l'acquisition d'un camion de ramassage, car l'ancien n'aurait pas tenu encore longtemps. Certaines choses sont à bout de souffle, il faut donc maintenant que l'on passe au vrai traitement des déchets, que ce soit par le tri, la revalorisation, en tout cas peu importe, c'est du traitement de déchets. Nous attendons, en espérant que les choses se débloquent pour la fin 2010, pour être optimiste, dans le pire des cas au début 2011.

Madame PERRIN V. : Est-ce qu'il y a eu des prévisions budgétaires réalisées à long terme ? La contribution de la Municipalité, c'est une chose, mais avec les contributions des autres collectivités ?

Monsieur DISNARD : Il faut d'abord attendre les propositions des différentes entreprises. Pour le moment, des démarches se feront auprès des entreprises en fonction de leurs propositions.

Madame CLAIREAUX : C'est le gros point d'interrogation !

Madame PERRIN V. : La présidence est tournante, n'est-ce pas ?

Madame CLAIREAUX : Elle est établie pour 3 ans.

Monsieur DISNARD : Au niveau de la quote-part de chacun, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Ce sera le gros point d'interrogation.

Madame CLAIREAUX : Logiquement, il ne devra pas y avoir de quote-part de chacun après ! C'est le SYGED, qui est une entité à part entière, une collectivité, et qui va définir ses besoins et créer une redevance, un impôt correspondant logiquement au coût.

Monsieur SALOMON P. (rejoint par d'autres conseillers) : La quote-part proviendra donc du contribuable.

Madame CLAIREAUX : D'une manière ou d'une autre, je vous dirais que ça risque d'être le cas, car autant on peut obtenir des aides pour l'investissement, autant on n'en aura pas pour le fonctionnement. Cela veut dire que si l'imposition qui se met en place ne correspond pas au coût réel du fonctionnement du SYGED, et que ce sont les collectivités (je parle au sens large du terme) qui doivent mettre la main à la poche, de manière indirecte, c'est tout de même le contribuable qui sera impacté, d'une manière ou d'une autre. Il ne faut pas se faire d'illusion.

Madame PERRIN V. : Si c'est la collectivité qui reverse sa contribution, tirée de la taxe sur les ordures ménagères, cela pourrait laisser croire que le contribuable a déjà payé.

Madame CLAIREAUX : C'est ce qui était prévu avant la mise en place du PPP. Nous nous libérons de cette taxe là car elle n'avait plus lieu d'être, dans la mesure où ce n'était plus la commune, en direct, qui s'occupait du ramassage des ordures ménagères. Voilà, cette contribution là ne se retrouvera plus sur la fiche d'imposition comme elle y figure pour le moment, mais au titre du SYGED. Elle sera à mon avis supérieure à ce qu'elle est en ce moment, il ne faut pas trop se faire d'illusion. Par contre, il pourra y avoir des aménagements qui se feront en ayant bien en tête le pollueur payeur, un certain nombre d'obligations qui ne sont pas prises en compte aujourd'hui.

Monsieur SALOMON P. : Sur l'opération nettoyage de pneus, initiée par la Mairie, y a-t-il de l'avancement ?

Madame CLAIREAUX : J'ai signé justement cet après-midi la demande d'importation des pneus au Canada. Un container entier devrait normalement partir, sachant qu'une partie des pneus sera utilisée dans le cadre du renforcement d'un talus. C'est stable, non nocif pour la nature, et cela nous permettra de nous débarrasser de ce chargement, car le stock de pneus augmente de manière exponentielle.

Sachez qu'on a expédié les accumulateurs. C'est aussi une bonne nouvelle. Cela prend son temps, mais cela avance. J'espère toutefois que les choses vont pouvoir avancer un peu plus vite, se mettre en place au niveau du SYGED, et permettre une vraie prise en charge, digne de ce nom, de tous ces déchets qui posent aujourd'hui problème. On le sait, la grosse part ne provient pas des déchets ménagers, on peut donc arriver à les trier de manière assez simple. Après, la prise en charge de tous les déchets industriels et commerciaux nous font passer à une étape plus importante, qui enlèvera 75 % quasiment du volume des déchets.

Madame PERRIN V. : Qu'est-ce que le salage mixte ?

Monsieur POIRIER, DGS : Il s'agit de sel et de saumure. Il y aura des cuves remplies de saumure sur la saleuse qui vont être mélangées au sel au moment de l'épandage. En gros, c'est 30 à 40 % d'économie de sel.

Madame CLAIREAUX : Cela se fait en fonction de la température, des prévisions météo, de facteurs pris en compte de manière à ne pas saler inutilement et trop.

Monsieur POIRIER Arnaud : Cela agit plus vite sur la chaussée, le sel n'a pas besoin de fondre, il est déjà humide.

Madame CLAIREAUX : Pour l'accès aux handicapés de la Mairie, le dossier est bien avancé. En fait, Madame PANSIER l'avait en charge et est passée depuis à l'Urbanisme, il lui faut

donc un peu plus de temps à consacrer à cela. Elle s'y remet, mais la réflexion a tout de même avancé par rapport aux besoins. J'espère qu'on pourra y arriver en 2011.

Monsieur POIRIER : Sans doute.

Madame CLAIREAUX : Cela ne coûtera pas extrêmement cher et permettra de rendre les locaux accessibles aux handicapés.

La couverture de la rue Albert Briand est effectivement une bonne, une très bonne idée ! Je ne sais pas comment on peut faire pour éviter d'avoir des contraintes trop importantes vis-à-vis notamment du vent.

Monsieur SALOMON Pierre : Nous pensions à une installation qui ne reste pas, qui puisse éventuellement être démontée en hiver, le vent étant plus important à cette époque de l'année. Une sorte de structure prise de part et d'autres des bâtiments de cette portion de rue et qui serait en plexiglas, en verre épais, par exemple, mais ce ne sont que des idées.

Madame CLAIREAUX : Je l'entends bien. Cela permettrait d'utiliser cette rue de manière plus fréquente et beaucoup plus fréquente et intéressante.

Monsieur SALOMON Pierre : Et éventuellement, même sans cette structure, y aurait-il une possibilité pendant le temps des rues piétonnes, cette portion de rue réellement piétonne ?

Madame CLAIREAUX : Je ne demande que ça ! Madame BRIAND peut témoigner de l'enthousiasme que cela a soulevé auprès des tenanciers de bars, des restaurateurs et commerçants de la rue.

Monsieur SALOMON Pierre : Pour le commerçant qui détient du stock, je peux comprendre, mais pour les autres, cela ne peut être que bénéfique !

Madame BRIAND : Merci. Si vous arrivez à la convaincre !

Madame CLAIREAUX : Il faut déjà qu'ils viennent aux réunions, ce qui n'est pas gagné ! Et lorsqu'ils viennent, ils vous font savoir que c'est une bonne idée, mais il faudrait leur arranger un espace clos, pour éviter que les clients du voisin viennent « chez eux » ! La réunion a été assez pittoresque ! Ceci dit, je recommencerais et j'inviterais à nouveau tout le monde. Cette rue là, je le rappelle, a été pavée à l'origine dans ce but là. Nous avons réellement été surpris du manque d'enthousiasme.

Madame LEGASSE : S'il faut monter des murs en parpaing...

Madame CLAIREAUX : ... Eh bien c'était un peu cela.

En ce qui concerne la fontaine, des contacts ont été établis pour sa réhabilitation et sa remise en fonctionnement, de manière plus économique.

Monsieur SALOMON P. : Excusez-moi, pour revenir sur la Place du Général de Gaulle, et l'idée d'associer la population au projet ?

Madame CLAIREAUX : De toutes façons, nous n'avons pas la prétention d'avoir la science infuse. J'avoue que l'on ne pourra pas prendre en compte tous les besoins, la place restant ce qu'elle est, mais on a besoin de savoir qui est intéressé pour y venir, dans quelles conditions, pour y faire quoi ? Oui, la démarche participative va avoir lieu, car on a besoin de connaître les besoins, de les identifier et de pouvoir les prendre en compte du mieux que l'on pourra. Le lieu devra être polyvalent, mais il devra également être utile à ceux qui à un moment de l'année souhaitent pouvoir y venir. Donc oui, sur le principe, absolument.

Je reprends maintenant les notes de Monsieur BRIAND : vous me disiez au début que mes inquiétudes n'étaient pas fondées. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je pense que les inquiétudes sont fondées et que même si je suis une grande optimiste de nature, j'attends de voir quels seront les résultats des actions entamées aujourd'hui (schéma de développement, projet des particuliers, des entreprises et des autres collectivités, car il n'y a pas non plus que la collectivité territoriale, à travers le schéma de développement). C'est un ensemble de choses qui font qu'aujourd'hui, je suis optimiste mais je souhaite aussi être raisonnable, parce qu'on n'a pas toutes les clés. Il faut donc rester prudent.

Monsieur BRIAND : Vous parlez, en même temps je vous écoute et forcément je réfléchis...

Madame CLAIREAUX : Vous ne pouvez pas parler et réfléchir en même temps !

Monsieur BRIAND : J'essaie pourtant. En réalité, j'essaie de mettre en lien avec les petites notes que j'ai écrites, vous êtes optimiste, d'accord, mais vous parlez dans votre discours de gestion, d'exécution rigoureuse, par contre, vous vous interdisez de parler de gestion de rigueur, parce que forcément, cela fait référence à la position actuelle du...

Madame CLAIREAUX : Le budget n'est pas de rigueur, Monsieur BRIAND !

Monsieur BRIAND : Non, non, vous ne faites pas référence à cette dénomination de budget de rigueur. Par contre, lorsque vous prononciez votre allocution tout à l'heure, vous parliez bien de gestion rigoureuse, d'exécution rigoureuse. Pour moi, un budget de rigueur ne peut être que...

Madame CLAIREAUX : ... L'exécution rigoureuse d'un budget n'a rien à voir avec un budget de rigueur ! C'est une bonne gestion, ce n'est pas la même chose.

Monsieur BRIAND : Sur ce que vous avez dit tout à l'heure, on aura beau mettre en place un schéma de développement stratégique permettant d'avoir une plus grande visibilité, cela donne lieu forcément à des incertitudes, et la question fondamentale qu'on doit se poser ici et qui n'est pas nouvelle, c'est que tant qu'on aura une structuration budgétaire ou des recettes basées uniquement sur les taxes douanières...

Madame CLAIREAUX : On est bien d'accord !

Monsieur BRIAND : Vous l'avez évoqué l'année dernière, vous avez donné quelques pistes de réflexion. Quel est aujourd'hui votre état de réflexion sur cette question là ? Vous avez évoqué une situation où on pourrait éventuellement jouer sur les taxes communales – en vous citant, les taxes d'allocation. Quel est votre état de réflexion sur cette problématique de structuration des recettes ?

Madame CLAIREAUX : Ce que je vous disais, c'est que ça ne peut pas se faire qu'au niveau de la Commune. Si on augmente d'une manière ou d'une autre les taxes communales pour avoir plus de stabilité, il faut qu'il y ait à côté d'autres taxes qui diminuent. C'est le discours que j'ai tenu l'année dernière et je m'y tiens. Il faut que les taxes douanières diminuent d'autant pour qu'il n'y ait pas une double peine pour les gens qui devraient payer. Cela me semble logique. Cela veut dire que le Conseil territorial, de son côté, accepte l'idée de diminuer du même montant ou quasiment des droits et taxes à l'importation, ce que rapporterait l'augmentation des taxes communales.

Monsieur BRIAND : Est-ce que vous avez effectué une demande écrite ?

Madame CLAIREAUX : Pour laquelle je n'ai pas eu de réponse.

Monsieur SALOMON P. : Depuis combien de temps, Madame le Maire ?

Madame CLAIREAUX : Depuis le début de l'année 2010, en tout cas après le vote du budget primitif 2010, fin 2009. C'est à mon avis une réflexion d'ensemble sur la fiscalité de l'Archipel qu'il faut. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut faire en claquant des doigts, cela va avoir des implications importantes (ne plus payer les droits et taxes à l'importation au moment où on importe, mais instaurer un système de TVA, cela induit des changements importants, pensés tous ensemble, sinon nous n'y arriverons pas). A mon avis, cela va prendre du temps, j'aimerais donc relancer les intéressés à ce sujet, au moins pour que l'on sache s'il y a effectivement des perspectives de discussion et comment à l'avenir on envisage d'avoir des recettes qui soient plus pérennes. J'avais aussi, rappelez-vous, l'année dernière, évoqué le fonds de péréquation, en disant que si l'Etat apportait, en quote-part, autant que les collectivités, à travers les droits et taxes et les impôts qu'elles sont amenées à rentrer dans leurs caisses, nous aurions un fonctionnement beaucoup plus confortable que celui que l'on connaît aujourd'hui. C'est un système qui a été mis en place en Polynésie, on revient sur un certain nombre de choses mises en place là-bas, mais à situation particulière, décision particulière. Mais bon tout le monde « regarde le bout de ses chaussures » lorsqu'on arrive dans un ministère et qu'on pose ce genre de question ! Personne ne dit non tout de suite, mais on nous dit poliment que cela peut présenter quelques difficultés. Effectivement, il y a des pistes, sur lesquelles il faut que l'on avance, mais tous ensemble (les deux communes, la Collectivité territoriale et la CACIMA, puisqu'elle fait partie des instances qui bénéficient des droits et taxes à l'importation) donc on aurait tous intérêt à pérenniser nos recettes pour un peu plus de lisibilité. Si la solution miracle existait, on le saurait, peut-être...

Monsieur BRIAND : La solution miracle...

Madame CLAIREAUX : Il n'y en a pas ? D'accord. Tant pis.

Autre chose, et je trouve que vous êtes un peu « gonflé » de dire cela : moins de dépenses de fonctionnement grâce au recrutement de personnes plus jeunes. Certes il y avait une petite ligne dans le DOB nous disant qu'il s'agissait d'un des facteurs, mais c'est quand même faire offense à tous les gens qui ont travaillé dur pour faire en sorte que l'on puisse compresser les dépenses, qu'il y ait une utilisation plus cohérente que ce que c'était...

Monsieur BRIAND : Non... Ca c'est votre côté politique...

Madame CLAIREAUX : Il faut faire attention à ce que l'on dit ! Cela peut être interprété !

Monsieur BRIAND : Il y a une préservation de l'emploi. C'est important. Le constat est simple : quand vous avez quelqu'un qui part, qui a fait toute sa carrière à la Mairie, forcément lorsqu'on embauche un jeune, cela coûte moins cher.

Madame CLAIREAUX : Nous sommes bien d'accord. Toutefois, on ne peut pas réduire la diminution de fonctionnement à ce seul facteur.

Monsieur BRIAND : Oui, mais c'était quand même un facteur déterminant puisque les dépenses de personnel c'est quasiment plus de 50 % des dépenses totales du budget de la commune.

Madame CLAIREAUX : Nous sommes bien d'accord. Il n'en demeure pas moins qu'il a fallu faire diminuer l'autre 50 % aussi.

Monsieur BRIAND : Oui au départ sur des charges incompressibles et qui le sont au fur et à mesure des années.

Madame CLAIREAUX : Incompressibles dans la manière dont on fonctionnait à un certain moment. Nous avons fait l'acquisition d'outils qui nous ont permis de changer notre manière de fonctionner, il y a eu l'installation d'une polyvalence, tout cela permet effectivement de rendre les dépenses un peu plus compressibles par rapport au moment où elles étaient incompressibles.

Monsieur BRIAND : Tout à fait.

Madame CLAIREAUX : Il n'y a donc pas de contradiction dans ce que je vous ai dit.

Pour ce qui concerne la Commission des finances : vous avez quand même dans vos documents ce qui pourrait être la proposition qui sera soumise à votre approbation lors du vote du budget, vous avez donc déjà un certain nombre de chiffres sur lesquels on aurait pu discuter ce soir si vous vous le souhaitiez, il y a quand même des choses qui peuvent vous interpeller et qui pourraient peut-être amener des questions et un certain nombre de réponses. La Commission des finances, oui, mais on ne va pas la réunir seulement pour le plaisir de la réunir non plus.

Monsieur BRIAND : Mais sur des choix, quand il y a des décisions modificatives ? Car en réalité, on n'est averti que lorsqu'il y a des séances plénières. Je pense qu'il y a probablement des ajustements pouvant être réalisés. Vous disiez tout à l'heure que vous étiez sensible à la démocratie participative. En tant qu'élu, j'ai parfois le sentiment d'avoir écho de ce qui se passe au sein de notre mairie par les gens dans la rue.

Madame CLAIREAUX : A quel niveau ?

Monsieur BRIAND : Ecoutez, même si ce n'est pas l'objet là, il y a des décisions qui sont prises lors du CCAS, où il y a des gens qui sont nouvellement responsables, nommés, et nous ne sommes absolument pas au courant...

Madame CLAIREAUX : Nous n'avons pas à débattre du CCAS en Conseil municipal.

Monsieur BRIAND : Je vous dis ce que je ressens sur le moment. Mais sur les choix qui sont effectués lorsqu'il y a des décisions modificatives, des lignes d'ajustement, en réalité, je suis intimement persuadé que la Commission des finances, pas à tour de bras, mais lorsqu'il y a des résolutions qui sont importantes. A quoi cela sert-il de réunir une commission des finances tout juste dix jours avant le Budget Primitif. Quelle en est l'utilité ?

Madame CLAIREAUX : C'est de se mettre d'accord sur un certain nombre de chiffres qui peuvent être changés en commission des finances.

Monsieur BRIAND : Ne pourrions-nous pas réunir la Commission des finances avant le Débat d'Orientation Budgétaire ?

Madame CLAIREAUX : Non, cela n'a pas d'intérêt ! On est là pour débattre !

Monsieur BRIAND : Il n'y a pas d'obligation !

Madame CLAIREAUX : On est là pour débattre ! Vous avez là un certain nombre d'éléments qui sont à votre disposition et on peut en débattre, ce soir ! Citez-moi quelques opérations qui ont pu être votées en décision modificative au budget supplémentaire et dont on n'aurait pas parlé, soit au moment du DOB, soit au moment du vote du BP.

Monsieur BRIAND : Sur le DOB, on en parle, on en débat ensemble. Est-ce qu'il va y avoir des modifications ? On n'est pas du tout dans une phase de négociation. On sait très bien que ce que vous nous avez présenté est ce qui sera proposé dans le cadre du BP. En effet, nous sommes une minorité, on est là pour échanger, mais en quoi cela change véritablement les orientations que vous allez prendre ? A mon avis, par rapport à l'exposé que l'on a fait tout à l'heure, sur la rénovation du centre SPS (pas seulement mais enfin), à moins que vous changiez de position, auquel cas à la rigueur on sent qu'il y a une évolution de votre part, le débat....

Madame CLAIREAUX : ... Vous avez des idées reçues qui sont très particulières. Je n'ai jamais eu l'impression de brimer l'opposition. Si vous me faites la démonstration qu'il y a une

opération essentielle... Moi la première je suis capable de changer d'avis quand le besoin s'en fait sentir. Effectivement, si vous argumentez et qu'autour de la table l'opinion se rallie à votre proposition, je ne vais pas aller contre le vote du conseil municipal !

Monsieur BRIAND : Le vote du Conseil municipal, quand on est à la majorité et qu'on a quasiment plus des trois quarts des sièges, on a beau effectuer des propositions, la prise en considération...

Madame LEGASSE : Ca ce sont les urnes qui ont parlé aussi. Nous aussi, si on est en minorité, c'est bien parce qu'elles ont parlé !

Madame CLAIREAUX : A partir du moment où ce que je vous propose à l'assemblée est en cohérence avec le programme sur lequel nous avons été élus, dont vous ne partagez sans doute pas tous les points (sinon on ne serait pas forcément à la même place vous et moi). J'essaie de garder une logique, d'aller jusqu'au bout du programme pour lequel nous avons été élus, mais par contre, comme je l'ai dit dans mon discours tout à l'heure, un projet demande à être amendé, il peut être modifié, il peut y avoir des urgences et des projets et qui sont plus justifiés en terme de calendrier que ceux que l'on avait proposé pour l'élection de 2008. Je reste relativement ouverte à toute proposition pouvant intervenir en cours de mandat. Après, il faut que l'assemblée pense qu'elle soit justifiée. Voilà. Il n'y a pas de problème, on en discute !

Je reviens également sur 2012 : je n'ai jamais mis 2012 en avant pour quoi que ce soit !

Monsieur BRIAND : Quand on regarde sur la prospective 2010/2014, il y a 2.4 M€ de programmés, donc cela veut bien dire que ce sera une période charnière.

Madame CLAIREAUX : Il y a un peu moins avant, mais il n'y a pas une augmentation exponentielle en 2012 !

Monsieur BRIAND : Il y a 30 ou 40 % de moins.

Madame CLAIREAUX : Monsieur BRIAND, 30 ou 40 % de pas grand-chose !!

Monsieur BRIAND : Ca c'est vous qui le dites, que ce n'est pas grand-chose ! Je considère que tant qu'on n'est pas en mesure d'emprunter, ce n'est pas raisonnable d'aller vers des engagements que l'on ne serait pas à même de tenir. Voilà. Donc oui effectivement...

Monsieur BRIAND : En 2012 on va avoir plus de possibilités de pouvoir s'engager sur un emprunt. On sait bien qu'aujourd'hui, les taux sont excessivement bas, on est dans une période charnière, on est dans une logique. Nous savons très bien – vous l'avez inscrit dans le document – que la croissance se poursuit, les taux directeurs sont bas, les organismes internationaux vont se positionner certainement dans les mois à venir sur un relèvement du taux, auquel cas on va devoir emprunter et cela va nous coûter beaucoup plus cher. On va emprunter davantage d'intérêts. Et ce n'est pas sur une opération de millions, je parle d'une opération de quelques centaines de milliers d'euros, sur des opérations, décrites tout à l'heure comme INDISPENSABLES.

Madame CLAIREAUX : Mais dans ce cas là, qu'allez-vous considérer comme indispensable ? Moi je suis désolée, mais la réparation et l'aménagement des rues, je considère cela comme indispensable. Le nouveau centre technique n'est pas indispensable, mais il nous permettrait de travailler dans de meilleures conditions, de manière beaucoup plus cohérente (nos services sont dispersés de part et d'autre de la ville), le bâtiment SPSS est important, la salle des fêtes n'est pas vitale, certes, mais c'est aussi un besoin, il en est de même pour la Place du Général de Gaulle. Pour toutes ces opérations, il nous faut faire une phase d'études, qui aura lieu en 2011 et à la limite elle pourra se faire même si nous ne sommes pas certains des financements pour 2012. Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de commencer les travaux sur la Place du Général de Gaulle en 2011, nous ne pouvons pas débiter le projet Salle des fêtes d'ici là non plus.

Monsieur BRIAND : Il faut en effet commencer. Des choix, vous savez, et surtout vous, vous devez en faire au quotidien. Sur tous ces chiffres là, on s'aperçoit qu'une bonne partie de ces travaux là seront conditionnés par une demande de notre part, sous couvert d'une délibération de prise en charge...

Madame CLAIREAUX : Pour 2011, vous voulez dire.

Monsieur BRIAND : Pour 2012 aussi, il y a 2.4 M€, il y avait un excédent cette année avec ce que l'on perçoit en recettes d'investissement, soit 1.3 ou 1.4 M€ (peut être un peu plus). On sait très bien qu'on ne va pas pouvoir dégager un excédent avec des recettes d'investissement de 2.4 M€, on le sait très bien. Donc on compte principalement sur l'aide de l'Etat...

Madame CLAIREAUX : ... Ou sur l'emprunt en 2012 ! Pourquoi vous vous focalisez sur l'aide de l'Etat en 2012 ? J'ai plus de doutes sur l'aide de l'Etat en 2012 que sur l'emprunt ! Ce n'est pas pour dire mais ce n'est pas chez nous qu'on va venir solliciter des votes avec 6 000 habitants ! Ne soyons pas naïfs !

Monsieur BRIAND : Le but n'est pas d'être un mauvais élève, c'est clair, globalement en terme de budget est un assez bon élève, soyons clairs, avec une dette par habitant trois ou quatre fois supérieure à une ville de strate similaire. Il est clair que ces chiffres doivent être connus des hauts fonctionnaires dans les ministères, et en l'occurrence de celui qui nous intéresse le plus, celui du Ministère de l'Outre-Mer...

Madame CLAIREAUX : Pourquoi dites-vous une dette « trois ou quatre fois supérieure » à une ville de même strate ?

Monsieur BRIAND : La dette par habitant, au 31 décembre, 1 014 €...

Madame CLAIREAUX : ... Dans la strate, mais nous sommes à trois fois moins !

Monsieur BRIAND : J'ai dit trois fois plus ? Pardon, je voulais dire trois fois moins. C'est trois fois moins important. Les chiffres que l'on a ici, ils ont exactement les mêmes là haut ! D'où la difficulté pour vous d'expliquer...

Madame CLAIREAUX : ... Je n'ai aucune difficulté à expliquer cela. Je veux jouer la prudence et je dis que 2011 n'est pas la meilleure année pour pouvoir emprunter, pas par rapport aux taux, mais par rapport à notre situation budgétaire et à la fragilité de l'établissement des recettes. C'est juste par rapport à cela.

J'ai une petite question. En effet, personne n'a réagi à un paragraphe de mon allocution et je souhaite que l'on en débattenne. C'est celui où je dis que la fiscalité pèse déjà lourd sur certains ménages et qu'il faut malgré tout qu'on commence à discuter, aujourd'hui, à savoir est-ce que les saint-pierrais payent déjà suffisamment d'impôt, sachant qu'il y a déjà plusieurs années que l'on n'a pas augmenté l'impôt foncier, le droit au bail et la TLE ?

Madame PERRIN V. : La taxe sur l'eau, il y a deux ans ?

Madame CLAIREAUX : Effectivement, c'est la raison pour laquelle je ne l'ai pas citée. Mais pour les autres, cela fait plus longtemps qu'on ne les a pas augmentées. Je suis prête à assumer le choix qui sera fait par le Conseil municipal et j'estime que ce ne serait pas honnête de notre part de ne pas en discuter. Il va y avoir une diminution, on le sait, même si elle n'est que de quelques dizaines de milliers d'euros, des dotations, est-ce que l'on compense par une augmentation de certains impôts pour qu'on travaille à recettes à peu près constante ? Est-ce que l'on considère que cela n'est pas nécessaire, étant donnée la situation des foyers de l'Archipel ? J'ouvre le débat, j'attends vos réactions.

Monsieur HEBDITCH : Moi je pense que ne jamais augmenter c'est, peut-être, être obligé à un moment donné, d'appliquer une forte augmentation, qui sera beaucoup plus

douloureuse. Je pense qu'il vaut mieux avoir des augmentations faibles mais régulières, que de se retrouver dans quelques années le dos au mur et là devoir faire appliquer des augmentations fortes.

Monsieur SALOMON P. : Moi je pense qu'une augmentation sérieuse, on en aura une bientôt, d'ici un an ou deux peut-être, quand le PPP va être mis en place concernant le traitement des déchets. Là ça risquerait de faire mal.

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas au budget communal que ça va bénéficier.

Monsieur SALOMON P. : Non, mais ça va tout de même sortir de la poche du contribuable !

Madame CLAIREAUX : D'accord. Mais cela ne va pas bénéficier au budget communal !

Monsieur SALOMON P. : Nous sommes tout à fait d'accord. Je sais que vous avez dû chercher toutes les niches, mais n'y aurait-il pas d'autres économies à faire au niveau de la Municipalité ?

Monsieur BRIAND : Comment allez-vous pouvoir expliquer la situation aux habitants, en disant que le budget est assaini mais on doit voter une hausse des impôts ?

Madame CLAIREAUX : Attendez, une gestion responsable n'est pas de dire demain plus personne ne paye d'impôts ! Nous ne sommes pas au pays des « Bisounours » ! Il faut aussi réaliser que l'on peut avoir une gestion rigoureuse, ce n'est pas pour autant qu'il faut imaginer que plus jamais on ne va payer plus d'impôt qu'aujourd'hui ! On a une gestion rigoureuse, et cela nous permet de contenir nos dépenses. Pour autant, les dotations diminuent, comment fait-on pour les compenser ? Il n'y a pas de solution miracle. Je ne vous demande pas d'augmenter les impôts, mais je ne veux pas que l'on fasse l'abstraction de ce sujet qui est sensible. Comme je le disais, il va falloir que l'on en discute, que l'on fasse des choix et après qu'on les assume. Je suis prête à tout assumer mais il faut que ce soit consensuel.

Monsieur BRIAND : Le foncier représente environ 10 % des recettes totales de la Mairie à peu près. Donc si on augmente dans l'hypothèse de 1 % des 10 %, ça fait combien ?

Madame CLAIREAUX : Cela fait 7 500 €.

Monsieur BRIAND : En terme de proportion sur un budget de 10 M€ ?

Madame CLAIREAUX : Attendez, ces chiffres là ne sont pas des propositions. C'est simplement pour que vous ayez une idée de ce que représente 1 % d'impôts et taxes, et l'impact par foyer. Je me répète, je ne vous demande pas de les augmenter, mais on ne peut pas se priver d'en discuter, ce ne serait pas honnête.

Monsieur BRIAND : Le débat est ouvert.

Madame CLAIREAUX : Absolument.

Madame PERRIN V. : J'en reviens à l'histoire des déchets. La Mairie ne s'occupera plus du tri etc..., est-ce que les charges seront moins importantes ?

Madame CLAIREAUX : Oui, les charges en personnel notamment, un peu d'investissement. La taxe actuelle couvre la moitié des charges.

Madame PERRIN V. : D'accord, il y aura peut-être une marge de manœuvre qui pourra être tirée à ce moment là. Si on imagine – en étant très positif – que c'est l'année prochaine, est-ce que ça vaut le coup d'augmenter les impôts cette année ? Si on récupère...

Madame CLAIREAUX : ... Nous ne serons pas gagnants. La taxe qui va partir est de l'ordre de 200 000 €, pour 100 000 € de charges... Pardon... 400 000 € de charges pour 200 000 € de taxes. Mais tant qu'on ne sait pas comment les choses vont se contrebalancer...

Madame PERRIN V.: Il vaut mieux augmenter petit à petit.

Madame CLAIREAUX : Je vous le redis, si on considère tous autour de cette table que ça n'est pas raisonnable, eu égard à la situation des familles de l'Archipel, je n'ai pas de problème avec cela, je veux juste qu'on soit au clair.

Madame PERRIN V. : Nous sommes tous touchés par cela.

Madame CLAIREAUX : Nous sommes tous touchés par les mêmes choses.

Monsieur SALOMON P. : On met de plus en plus la main au portefeuille.

Monsieur ARTANO : Il suffit en plus que le fuel augmente encore...

Madame LE SOAVEC K. : Cela pourrait-il être reporté d'un an ?

Madame CLAIREAUX : Je ne vous propose pas d'augmenter, je me répète, je veux juste qu'on en discute, c'est tout !

Madame PERRIN V.: Si on coupe la poire en deux, et qu'on met 0.5 % au lieu de 1 % ?

Monsieur POIRIER : Le logiciel informatique des services fiscaux ne prévoit pas cela.

Madame PERRIN V. : Cela vaut-il le coup d'avoir une image politiquement négative vis-à-vis des administrés (une augmentation d'impôts est toujours mal perçue).

Madame CLAIREAUX : C'est juste pour que vous ayez une idée des chiffres. Je n'ai pas dit non plus que l'augmentation devait être de 1 %, c'est seulement pour vous donner une idée de ce que ce pourcentage représente.

Madame PERRIN Véronique : Donc 1 % c'est 10 %, 2 % c'est 20 % etc...

Madame CLAIREAUX : Voilà.

Monsieur BRIAND : Et vous, quelle est votre position en tant que Maire ?

Madame CLAIREAUX : Ca c'est trop facile ! On ne peut pas d'un côté me dire que je décide tout toute seule, et de l'autre...

Monsieur BRIAND : Non, mais on ouvre le débat, en disant que stratégiquement, quelle va être la position de l'Opposition, auquel cas, si une hausse est adoptée par le Conseil municipal, même les gens de l'Opposition étaient tout à fait d'accord, ce qui traduit une certaine...

Madame CLAIREAUX : Je trouve, Monsieur BRIAND, que vous avez un état d'esprit très négatif ce soir et que vous me prêtez des idées, dont il ne me semble pas que je les ai mises en œuvre !

Monsieur BRIAND : Je l'ai dit, il y a parfois des choses inavouables...

Madame CLAIREAUX : Quand le Conseil municipal fait un choix, c'est le choix du Conseil. Je ne dis pas qu'il s'est fait sans X ou sans Y, le Conseil Municipal fait un choix. S'il fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité, je n'ai aucun problème avec cela. Il faut simplement l'assumer budgétairement. Voilà. Même si c'est 50 000 € en moins, on doit faire des choix à un

moment donné, sur un poste ou sur un autre. Et si c'est 50 000 € en plus, cela nous donne plus de latitude, voilà ! Aucune augmentation, sauf à ce qu'elle « crève les plafonds » ne nous permet pas de procéder par exemple à des investissements importants. C'est clair. A partir de ce moment là, comme le dit Monsieur HEBDITCH, doit-on opérer une petite augmentation de manière régulière et moins douloureuse, ou considère t-on que les gens ne sont pas aujourd'hui en mesure d'absorber une telle augmentation ? Voilà ! Le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation ne mettra pas en péril le budget de la Mairie, mais ça ne le rendra pas beaucoup plus à l'aise s'il y en a une ! Est-ce que nous agissons simplement en gens responsables qui ne veulent pas que dans deux ans nous soyons tenus de les augmenter de manière importante, ou est-ce que nous agissons en gens responsables en se disant que la population n'est pas en mesure d'absorber une dépense supplémentaire ?

Monsieur SALOMON P. : Logiquement, sur fin 2010, début 2011, concernant la nouvelle méthode de salage.

Monsieur ARTHUR : Oui mais s'il y a de la neige !

Madame CLAIREAUX : Il va effectivement y avoir plus d'heures de camions, d'heures supplémentaires...

Madame LEGASSE : On sait que les subventions de l'Etat vont diminuer, du moins on le suppose. A qui en premier à supporter la charge de cette diminution ? A la Commune ? Directement aux habitants ? Est-ce que la Commune peut faire tampon une année, deux ans ou pas du tout ?

Madame CLAIREAUX : La Commune peut faire tampon. Après, il faut qu'elle assume ses choix.

Madame LEGASSE : Je comprends bien. Il va falloir rattraper à un moment donné. Est-ce qu'on est obligé de le faire tout de suite ?

Madame CLAIREAUX : Ah non. S'il y a une augmentation maintenant, étant donné les chiffres que l'on vous propose, et sauf à mettre 20 % d'augmentation, cela ne va pas avoir un impact extraordinaire sur le budget de la Commune. Pour autant, est-ce que l'on ne doit pas procéder à d'augmentation du tout, même symbolique ?

Monsieur ARROSSAMENA : Est-ce que cela ne peut pas se retourner contre la Commune si nous n'augmentons pas les taxes ?

Madame CLAIREAUX : A ce niveau là, l'Etat ne peut pas nous dire grand-chose parce que pendant la période du Protocole de restructuration budgétaire, on a fait l'effort qu'il fallait !

Monsieur SALOMON P. : Madame le Maire, dans votre programme 2008, si je ne me trompe, il n'y avait pas d'augmentation d'impôt ?

Madame CLAIREAUX : Sur toute la période ? Je vais le ressortir, on va en parler le 15 décembre car cela devait être plus nuancé que cela ! En tout cas, comme le précise le DGS, nous avons jusqu'au 31 mars pour prévoir ce genre de choses. Pas besoin de le faire au moment du vote du BP 2011. Comme je vous l'ai dit, je n'ai aucun souci avec cela, mais j'aurais trouvé malhonnête que l'on n'en discute pas, honnêtement. Rassurez-vous les uns et les autres, si la décision est de ne pas augmenter les impôts, je n'irai pas dire que l'Opposition n'a pas voulu le faire ! Il n'y a pas de souci à ce sujet ! Et inversement, je ne dirai pas que l'Opposition a souhaité leur augmentation.

Monsieur SALOMON P. : Personnellement, cela ne me dérangerait pas de payer plus d'impôt. C'est vis-à-vis de certaines familles.

Monsieur ARTHUR : Pour certains, 10 € c'est beaucoup.

Monsieur SALOMON P. : N'y aurait-il pas la possibilité de mettre en place un système, pour les personnes en réelle difficulté, leur évitant de ne pas assumer cette augmentation.

Madame CLAIREAUX : Les personnes âgées qui ne payent pas l'impôt sur le revenu ne payent pas non plus de taxes communales.

Si je comprends bien, il y a une large majorité pour ne pas augmenter les taxes et impôts.

Monsieur DURAND : Monsieur POIRIER nous donné la date du 31 mars comme limite, ne pourrait-on pas en reparler à la mi-mars ? Une grande partie de l'hiver sera passée, et s'il a été rude et que les gens ont dû effectivement mettre la main au portefeuille pour le fuel, on pourrait justement en reparler à ce moment là.

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas vital. Cela ne va pas bouleverser les grosses masses que l'on connaît. S'il y a 10 € d'augmentation par foyer (en partant sur 1 % d'augmentation sur l'ensemble des impôts et taxes), cela ne représenterait un montant, somme toute, très modique, pour la Commune. Nous pouvons effectivement en reparler. Mais vous serez d'accord avec moi, qu'on ne pouvait pas ne pas en parler !

Ai-je répondu à l'ensemble de vos questions, Monsieur BRIAND ? Je ne les ai pas toutes notées.

Monsieur BRIAND : Je constate que ce soir, contrairement à l'année dernière, où il y avait de nombreuses délibérations, on va quasiment terminer à la même heure, en se concentrant uniquement sur le DOB.

Madame CLAIREAUX : C'est bien ce que j'ai voulu, Monsieur BRIAND, parce que je considérais qu'il ne faut pas que ce soit pollué par d'autres délibérations qui nous auraient poussé à aller un peu plus vite qu'il ne le fallait, sur ce genre de discussions.

D'autres réactions ? Non.

Je vous propose donc de prendre la délibération suivante :

DELIBERATION N° -2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents : 23

Procurations : 4

Absents : 6

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil dix, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le douze octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : ANDRIEUX Rachel, Adjoint, ARROSSAMENA Claude, Adjoint, BRIAND Joanne, Adjoint, SALOMON Yvon, Adjoint, LETOURNEL Gisèle, Adjoint, DISNARD Joël, Adjoint, LE SOAVEC Lydia, Adjoint, DURAND Sébastien, ARROSSAMENA Véronique, ARTHUR Bruno, LE SOAVEC Karine, CUZA Jean-Luc, DETCHEVERRY Martin, LEBAILLY Cédric, HEBDITCH Yvon, ARTANO André, PERRIN Véronique, LEGASSE Maïté, SALOMON Pierre, BRIAND Bernard, ZIMMERMANN Rosianne, ARTANO Martine.

Etaient absents : LEBAILLY Patrick, PERRIN Bianca, REBMANN Johanne, RIO Marie-Claire, OZON Jean-François, PERRIN Liliane.

Avaient donné pouvoir : LEBAILLY Patrick (CLAIREAUX Karine), PERRIN Bianca (ARROSSAMENA Claude), REBMANN Johanne (BRIAND Joanne), PERRIN Liliane (LETOURNEL Gisèle).

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Objet : Tenue du débat d'orientation budgétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2011 a eu lieu.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La séance est levée à 19 h 55 mn.

Le Président,

Les membres,